



DÉLIBÉRATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Convocation des délégués par Monsieur le Président le 16 juin 2025.

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-cinq à quatorze heures, au sein des locaux de Seine et Yvelines Archéologie situés à Montigny-le-Bretonneux, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE. Le secrétariat de séance est assuré par Madame Stéphanie THIEYRE.

Collectivité	Délégués	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Donne pouvoir à
Département des Yvelines	Madame Laurence BOULARAN	X			
	Monsieur Lorrain MERCKAERT	X			
	Madame Stéphanie THIEYRE	X			
Département des Hauts-de-Seine	Madame Jeanne BÉCART	X			
	Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE	X			
	Madame Nathalie PITROU			X	Madame Jeanne BÉCART

Le nombre d'élus délégués présents ou représentés est de 6 sur un total de 6.

Le quorum est donc atteint.

Le total des voix est de **6**.

- Vote pour : **6** (Madame Jeanne BÉCART, Madame Laurence BOULARAN, Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Madame Stéphanie THIEYRE)
- Vote contre : **0**
- Abstention : **0**

Le Comité syndical adopte ce qui suit.



DÉLIBÉRATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5721-1 et suivants,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Hauts-de-Seine et Préfet des Yvelines n°78-2022-08.17-00002 du 17 août 2022 portant création du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie », dans leur version issue de la délibération n°SYA-2023-CS-35 du Comité syndical en date du 05 décembre 2023,

Vu le rapport d'activité 2024 annexé à la présente délibération,

Considérant que ce rapport retrace l'ensemble des actions conduites en 2024 par le Syndicat dans le cadre de ses compétences statutaires,

Considérant qu'il constitue un outil d'information à destination des collectivités membres, des partenaires institutionnels et du public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE UNIQUE : Prend acte du rapport d'activité de l'année 2024, tel qu'annexé à la présente délibération, lequel pourra être communiqué aux collectivités membres, aux partenaires institutionnels ainsi qu'au public, dans le respect des règles de diffusion applicables.

Le Président de
Seine et Yvelines Archéologie
Grégoire DE LA RONCIÈRE